

**165**

**MORTS**

**SUR LES ROUTES EN 5 ANS  
ENTRE 2016 ET 2020**



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PRÉAMBULE

---

La politique de sécurité routière est un impératif national qui doit mobiliser toutes les composantes de la société française. Elle est l'affaire de tous. Derrière chaque tué, chaque blessé, il y a de véritables drames et des vies brisées.

Depuis 2016, 153 personnes ont perdu la vie sur les routes de la Manche et 2 786 personnes ont été blessées. L'accidentologie routière montre une relative stagnation des indicateurs, avec une année 2020 exceptionnelle en raison de la pandémie de COVID-19.

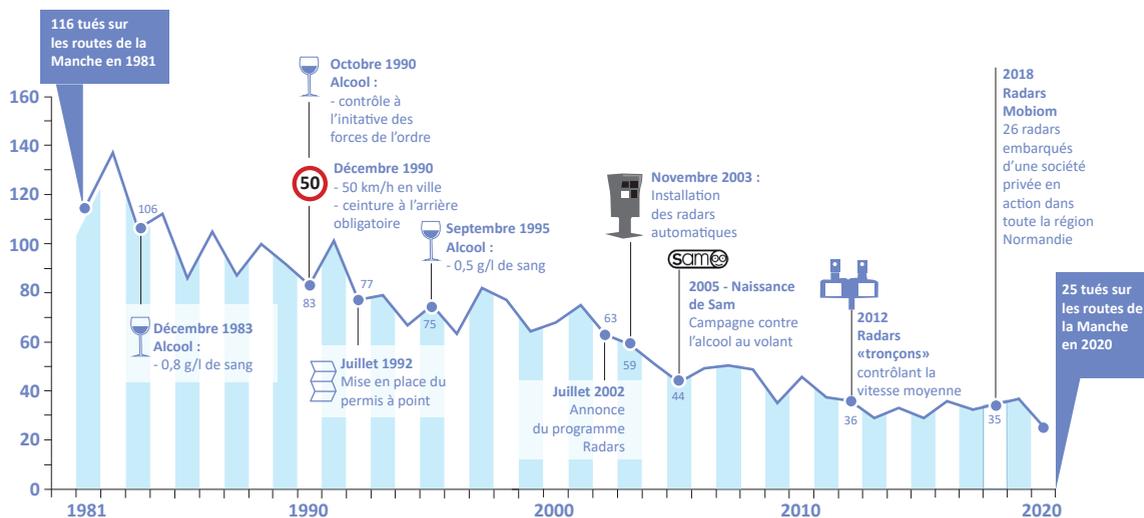
Cependant, l'insécurité routière n'est pas une fatalité. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail de prévention, et de renforcer la lutte contre les comportements inadaptés.

Localement, chaque citoyen, à titre individuel, ou engagé dans un collectif, à son travail comme durant ses loisirs, peut agir pour réduire l'accidentologie routière.

La vie est trop précieuse pour risquer de la perdre sur la route.

*La crise sanitaire liée au Covid-19 ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leurs mobilités selon les périodes. Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020, dont l'interprétation s'avère complexe.*

# LES TUÉS SUR LES ROUTES DE LA MANCHE DEPUIS 1981



EN  
5 ANS

165  
TUÉS

2252  
ACCIDENTS

2786  
BLESSÉS

## Accidentologie dans la Manche entre 2016 et 2020

- Tué : personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident
- Accident de la circulation routière : accident qui provoque au moins une victime (usager nécessitant des soins médicaux), survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule
- Blessé : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures ou ayant nécessité des soins légers.

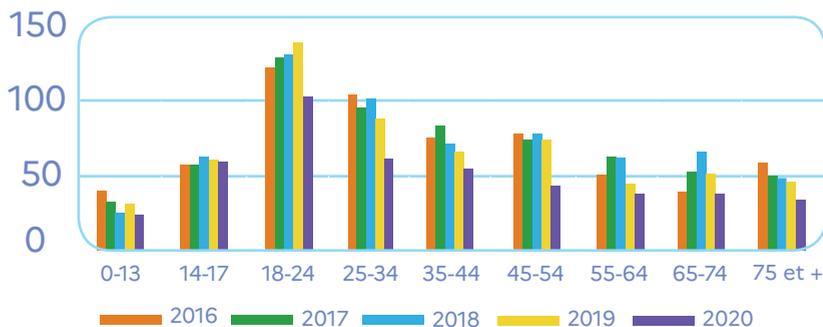


# Les victimes d'accidents

## Âge des victimes

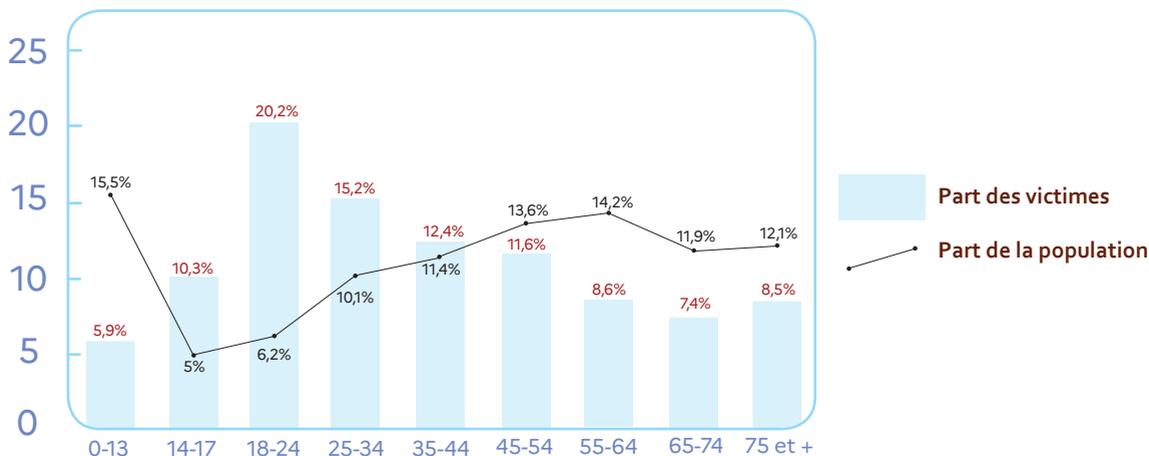
De 2016 à 2020, dans la Manche, les accidents de la route ont fait en moyenne 590 victimes par an (33 tués et 557 blessés en moyenne).

4 tranches d'âges sont en sur-risque dans le département. Les plus concernés sont les 18-24 ans qui constituent 20,2 % des victimes alors qu'ils ne représentent que 6,2 % de la population.



La mortalité routière est la première cause de mortalité chez les jeunes adultes.

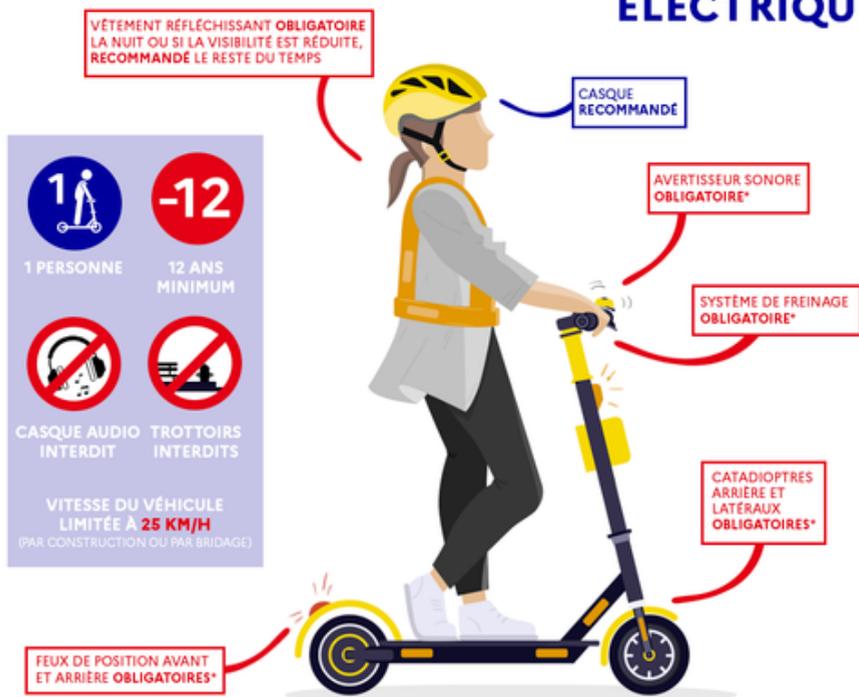
Jessy Bernard, Intervenant départemental de sécurité routière



# Engins de déplacement personnel motorisés

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Pour garantir une circulation apaisée entre les différents usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

## BIEN CIRCULER À TROTTELETTE ÉLECTRIQUE



\*À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

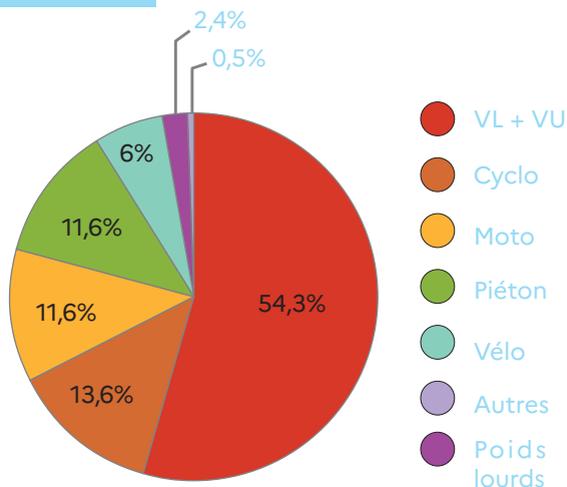


# Mode de déplacement des victimes

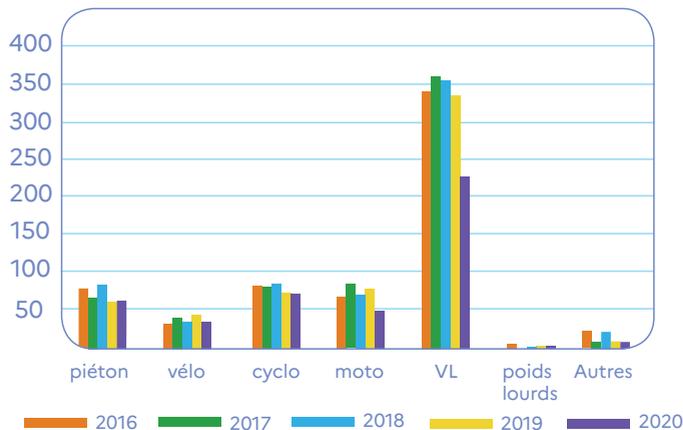
Plus de la moitié des victimes d'accidents de la route de la Manche circule dans des véhicules légers ou utilitaires. Ces véhicules sont majoritaires dans la circulation.

Cependant, la part des victimes de deux-roues motorisés est de 25,2 %. Sur ces 5 dernières années, 77 cyclomoteuristes et 70 motards ont été en moyenne chaque année victimes d'accidents de la route.

Les piétons représentent la 4ème catégorie d'utilisateurs la plus touchée, avec 70 victimes en moyenne par an.



## Nombre de victimes



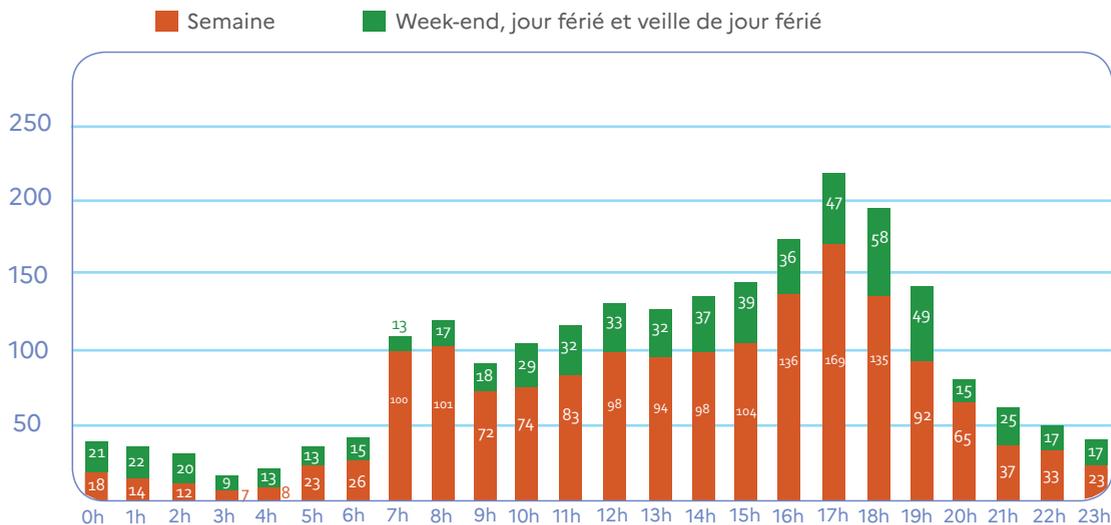
**VOUS DIREZ À SA FAMILLE  
QUE VOUS DEVIEZ ABSOLUMENT  
LIRE CE MAIL.**



# Temporalité de l'accidentologie

Nous devons être particulièrement vigilants sur les routes en fin de journée.  
La fatigue et le manque de vigilance multiplient par deux le risque d'accident.

Jérôme Faveris, intervenant départemental de sécurité routière



On observe le plus grand nombre d'accidents sur la tranche horaire 16h/19h correspondant aux déplacements de fin de journée de travail.

Sur la tranche horaire 0h/6h, on observe plus d'accidents les week-ends, jours fériés et veille de jours fériés.

# Répartition géographique

Nombre d'accidents  
par commune :

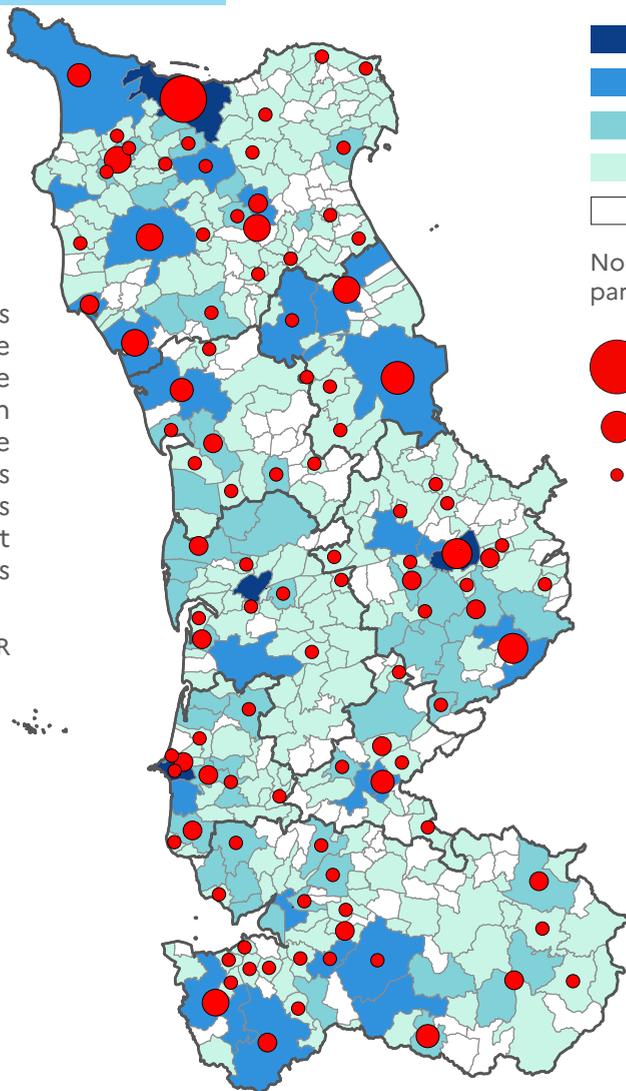


Nombre de tués  
par commune :



Les distances parcourues entre le moment où le conducteur d'un véhicule léger commence son trajet et la survenue de l'accident sont très faibles : 10 km pour les accidents corporels et 12 km pour les accidents mortels.

Données étude VOIESUR



## Obligation de mise à la vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées à emporter et en ligne depuis le 1er juillet 2021

Depuis le 1er juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter devront obligatoirement proposer à la vente des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques (ou près du lieu d'encaissement pour les débits dont l'activité principale est la vente d'alcool). Cette obligation concerne également les sites de vente en ligne de boissons alcoolisées. Les établissements concernés disposent de 3 mois pour mettre à la vente de façon permanente des éthylotests pour permettre l'auto-dépistage de l'alcoolémie.

## Point de situation sur l'externalisation de la conduite des voitures-radar

La décision de confier la conduite de véhicules-radar à des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015. Les trajets réalisés et les plages horaires de contrôle sont fixés par les services de l'État, en fonction uniquement des critères d'accidentalité locale. Le parc total des voitures-radar comprend 385 véhicules au 1er janvier 2021 : 302 sont à la disposition des forces de l'ordre et 83 sont à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée en régions Normandie (26 véhicules), Bretagne (18 véhicules), Pays-de-la-Loire (19 véhicules) et Centre-Val de Loire (20 véhicules).

## Simplimmat.gouv : la nouvelle appli officielle simple et gratuite pour immatriculer son véhicule

Simplimmat, c'est la nouvelle application mobile, officielle, simple et gratuite, pour immatriculer son véhicule. Elle permet le dépôt d'une demande d'immatriculation en quelques minutes, à partir d'un smartphone, au moment même de la vente ou de l'achat du véhicule.



Pour en savoir plus  
scannez le QR Code

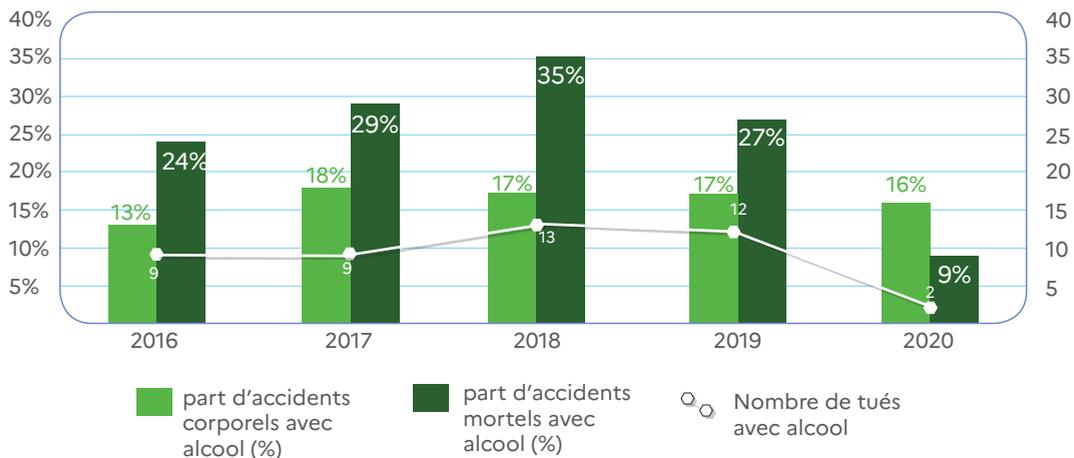


Pour en savoir plus  
scannez le QR Code



Pour en savoir plus  
scannez le QR Code

# Accidents et alcool



La part d'accidents corporels avec un usager présentant un taux d'alcool supérieur à 0,5 g/l de sang oscille entre 13 % et 18 % entre 2016 et 2020. La moyenne est de 16,2 %.

La part des accidents mortels avec un usager alcoolisé, elle, fluctue entre 24 et 35 %, avec une moyenne de 24,8 %.

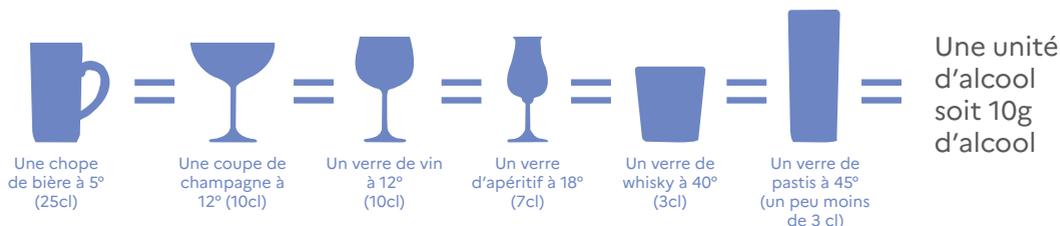
Ces cinq dernières années, l'alcool a été en cause dans 44 % des accidents du département.

L'accident mortel type, impliquant de l'alcool a lieu la nuit, le week-end, sur une route secondaire, hors agglomération, est provoqué par un homme et concerne des jeunes.

En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (0,2 g/l pour les permis probatoires).

L'alcoolémie est le taux d'alcool présent dans le sang. Elle se mesure en grammes par litre de sang (analyse de sang) ou en milligrammes par litre d'air expiré (éthylotest, éthylomètre).

Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE**

Le mélange cannabis + alcool **multiplie par 29** le risque de causer un accident mortel.

L'alcool est un enjeu majeur du département, c'est pour cela que la coordination sécurité routière met à disposition son matériel de prévention aux organisateurs de manifestations festives.

Colette Guérard, intervenante départementale de sécurité routière

## L'analyse de l'accidentologie locale oriente les actions de prévention.

### Les principales causes d'accidents mortels

- Vitesse excessive ou inadaptée, 26%
- Usager alcoolisé, 25%
- Refus de priorité, 18%
- Stupéfiants\*, 9%

\*Dans le cadre des dépistages réalisés

#### Les personnes décédées :

- 76 % résident dans la Manche
- 76 % sont des hommes
- 49 % sont des usagers vulnérables
- 31 % ont 65 ans et plus

#### Les responsables présumés :

- 83 % résident dans la Manche
- 72 % sont des hommes
- 4 % sont morts
- 5 % sont en défaut de permis

Un conducteur qui roule sur autoroute pendant une heure à 150 km/h, au lieu des 130 km/h autorisés, ne gagne qu'environ 6 minutes sur 100 km. Ce peu de différence dans le temps de trajet vaut-il la peine de prendre des risques ?

Michel Lemaire, intervenant départemental de sécurité routière

# Les effets de la vitesse

## Le choc

Correspondance en chute verticale



50 km/h  
= 4 étages

44 km/h  
= 3 étages

36 km/h  
= 2 étages

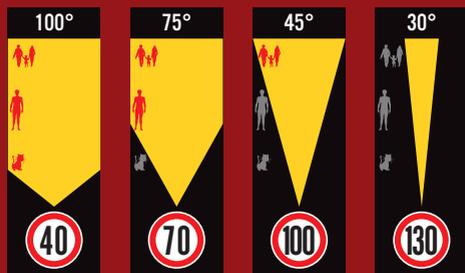
25 km/h  
= 1 étage

## Risques d'accident mortel pour un piéton



## La réduction du champ visuel

130 km/h = 30°



# Les protections

La force de retenue de la ceinture en cas de choc

Les bras = 50 kg

Les jambes = 70 kg

La ceinture = 3 000 kg

Attention la ceinture c'est à l'avant, à l'arrière et dans le car !

Un choc à 50 km/h multiplie par 20 le poids d'un objet propulsé !

Les distances d'arrêt réaction + freinage



130 km/h ≈ 1 terrain de foot



Les distances de sécurité

2 secondes d'intervalle



Les équipements de visualisation sont indispensables pour les usagers vulnérables que sont les piétons et les usagers de deux-roues.

Lionel Savary, intervenant départemental de sécurité routière



**CYCLISTES,  
MÉFIEZ-VOUS  
DES ANGLES  
MORTS,  
ILS PORTENT  
TRÈS BIEN  
LEUR NOM.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,**  
**ENSEMBLE**

**QUAND VOUS  
TOURNEZ,  
PENSEZ AUX  
CYCLISTES  
POUR ÉVITER  
QUE ÇA TOURNE  
AU DRAME.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,**  
**ENSEMBLE**

**À VÉLO,  
PAS LA PEINE  
DE VOUS  
CASSER  
LA TÊTE:  
LE CASQUE EST  
INDISPENSABLE.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,**  
**ENSEMBLE**

**QUAND VOUS  
FRÔLEZ  
UN CYCLISTE,  
LUI, IL FRÔLE  
LA MORT.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,**  
**ENSEMBLE**

**À QUOI  
RECONNAÎT-ON  
UN CYCLISTE  
QUI PENSE À  
SA SÉCURITÉ ?  
IL RÉFLÉCHIT  
LA NUIT.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,**  
**ENSEMBLE**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

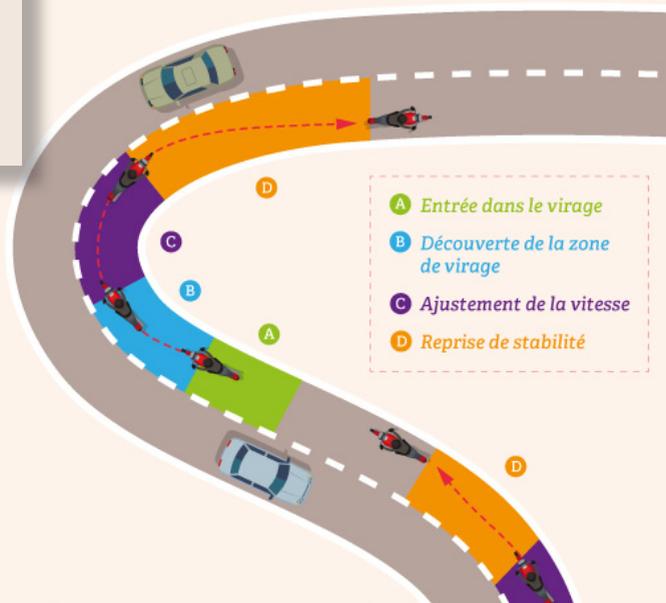
SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

# BIEN COMPRENDRE LA TRAJECTOIRE DE SÉCURITÉ À MOTO

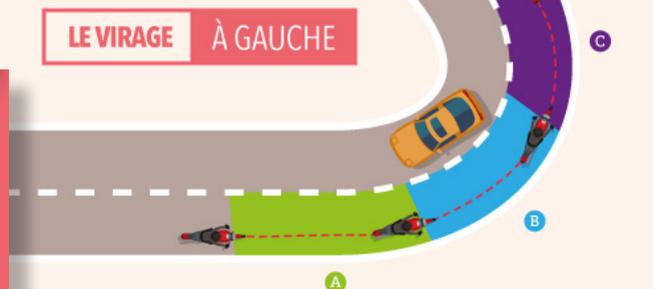
En France, les motards représentent 19 % des tués mais seulement 1,6 % du trafic. Et hors agglomération, les motocyclistes décèdent en courbe dans 42 % des cas.

Jean-Robert Faudemer

## LE VIRAGE À DROITE



## LE VIRAGE À GAUCHE



ADOPTER LA TRAJECTOIRE DE SÉCURITÉ C'EST :



ADAPTER SA VITESSE



SE POTIONNER À L'EXTÉRIEUR DE LA COURBE



PORTER SON REGARD POUR ANTICIPER



SE RABATTRE PROGRESSIVEMENT

ANALYSER : ÊTRE EN MESURE DE S'ADAPTER AUX CONDITIONS RENCONTRÉES

# Chargé de mission deux-roues motorisé - CM2RM

L'ensemble des usagers des deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) constitue une population particulièrement vulnérable sur les routes de France et de la Manche. Afin de répondre au mieux à leurs besoins et d'assurer leur circulation dans des conditions satisfaisantes de sécurité, un correspondant État est désigné dans chaque département pour remplir la mission de « chargé de mission deux-roues motorisé ».

Monsieur Yves Carnet a donc été nommé chargé de mission 2RM depuis le 1er février 2021 par le directeur de cabinet de la Préfecture de la Manche. À ce titre, il :

- relaie vers tous les partenaires, au niveau local, la politique nationale en matière de sécurité routière des usagers de 2RM ;
- propose, suit la mise en œuvre et participe à des actions spécifiques en faveur de la sécurité de l'usage des 2RM, dans le cadre du PDASR, en prenant en compte les différents publics ;
- développe des partenariats constructifs avec, par exemple, les associations d'usagers, les revendeurs, les motos-écoles, les motos-clubs ;
- intègre les actions de prévention de sécurité routière orientées 2RM dans le cadre de diverses manifestations.

Pour toutes questions relatives à cette thématique, vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : [ddtm-2rm@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-2rm@manche.gouv.fr)





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### CONCEPT OUBLIÉ N°5

**APÉRO** n. m. —

Vrai moment de convivialité avec de vrais gens et de vrais échanges.

### CONCEPT OUBLIÉ N°6

**LA FIN D'APÉRO** n.f. —

Moment parfois compliqué, où plus votre pote se sent capable de conduire, moins il l'est.



Nous retrouvons un peu de liberté, retrouvons aussi nos bonnes habitudes :

**QUAND ON TIENT À QUELQU'UN,  
ON LE RETIENT**

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**



# Je deviens IDSR

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des bénévoles qui s'engagent avec l'État pour conduire des actions de sensibilisation et de prévention du risque routier.

Bénéficiant d'une formation, ils agissent, en fonction de leurs disponibilités, au sein d'établissements scolaires, d'entreprises, d'associations pour animer ces actions.

25 personnes ont perdu la vie sur les routes de la Manche en 2020. Pour lutter contre la mortalité routière, nous devons collectivement redoubler d'efforts. En conséquence les services de l'État en charge de la sécurité routière souhaitent accroître l'équipe d'IDSR pour amplifier les actions de prévention.

En devenant IDSR, vous serez gratifié de la plus belle des récompenses : la satisfaction d'avoir contribué à sauver des vies. Devenir IDSR est un acte d'engagement citoyen, donner bénévolement de son temps au profit des autres.

**Pour postuler, il vous suffit de contacter le coordinateur sécurité routière qui vous indiquera la marche à suivre, à l'adresse suivante : [ddtm-csr@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-csr@manche.gouv.fr) ou par téléphone au 02.33.06.39.98**



# L'Etat et la sécurité routière

Afin de mobiliser les acteurs locaux et les citoyens, soutenir leurs initiatives et développer la sensibilisation à tous les âges de la vie, l'État finance chaque année un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) axé autour de 6 enjeux prioritaires :

- Le risque routier professionnel,
- La conduite après usage de substances psychoactives (alcool – stupéfiants),
- Les jeunes (14-17, 18-24 et 25-29 ans),
- Les seniors (65-74 et 75 ans et plus),
- Les deux-roues motorisés,
- Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et nouveaux modes de déplacement).

La vitesse, facteur aggravant de l'accidentologie départementale est pris en compte dans l'ensemble des enjeux.

Aussi, chaque année, la coordination sécurité routière lance un appel à projets avec l'ambition de soutenir les initiatives visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication.

Entre 2016 et 2020, l'État a accompagné et participé à environ 35 projets par an.

Dans le cadre du programme « Agir pour la sécurité routière » la coordination sécurité routière, à l'aide de son réseau d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), participe et met en œuvre de nombreuses actions de prévention au sein d'associations, d'établissements scolaires ou encore d'entreprises.

La coordination met également son matériel à disposition de ses partenaires ou de toutes structures cherchant à développer sa propre action de prévention.

**Depuis 2016, plus de 750 actions de sensibilisation ont été menées !**

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA MANCHE

Retrouvez tous les mois, le bilan, de l'accidentologie du département, consultable sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche, rubrique « sécurité routière », à l'adresse suivante : <http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-et-Deplacements/Securite-routiere/Observatoire-departemental-de-securite-routiere>

DDTM 50  
477, boulevard de la Dollée  
BP 60355 - 50015 SAINT-LÔ Cedex

02.33.06.39.00

Rédaction : DDTM50 / Unité Sécurité Routière  
Conception : Préfecture de la Manche  
Impression : Image Concept

